

Vous pouvez télécharger le formulaire de demande de carte [sur ce lien](#)

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

CARTE PROFESSIONNELLE MODIFICATION

- ✓ Le formulaire de modification de carte complété et signé
- ✓ Copie de la carte professionnelle lorsque celle-ci a été délivrée par la préfecture

Pour un ressortissant d'un Etat tiers, établi en France :

- ✓ Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois, ou à défaut un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet Etat.

La modification concerne :

1 Le changement de : l'adresse de l'établissement principal, du siège social, la dénomination, la forme juridique, le changement du représentant légal,

- ✓ Un extrait du RCS qui mentionne ces modifications
- ✓ L'aptitude professionnelle en cas de changement de représentant légal
- ✓ Attestation de garantie financière*, pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant
ou
Attestation sur l'honneur du titulaire qu'il ne reçoit ni détient directement ou indirectement, à l'occasion de tout ou partie des activités pour lesquelles la carte est demandée, aucun fonds, effet ou valeur
- ✓ L'ancienne carte professionnelle au moment de la remise de la nouvelle carte
- ✓ Copie de la pièce d'identité du nouveau représentant légal

2 le changement de garant ou d'assureur :

- ✓ Attestation de garantie financière*, mise à jour, délivrée par l'organisme garant

ou

- ✓ Attestation d'assurance*, mise à jour, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle

3 Une déclaration de non détention de fonds (pour l'activité de transaction) :

- ✓ Une déclaration sur l'honneur qu'il n'est reçu ni détenu, directement ou indirectement des fonds, effets ou valeurs

4 Une déclaration de détention de fonds :

- ✓ Attestation de garantie financière*, pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant
- ✓ Attestation de l'établissement de crédit qui a ouvert le « compte séquestre » avec indication du n° de compte et coordonnées de l'agence qui le tient

5 Une déclaration d'avenant à la garantie financière :

- ✓ Attestation de garantie financière*, pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant avec copie de l'avenant le cas échéant

REMUNERATION POUR L'INSTRUCTION ET LA DELIVRANCE DE LA CARTE 68€
Arrêté du 10 février 2020